

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 06 MARS 2024

**OBJET :**

Convention de partenariat 2024 avec l'association MJC Coluche nomade : programmation culturelle « Humour »

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29  
Votants : 27

N° 2024.03.07

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 27 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Madame Evelyne BERNARD est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Christian CHABERT (pouvoir à N. MANTONNIER), Thierry JAVELAS (pouvoir à F. FAYARD), Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Nathalie SORIA (pouvoir à E. BILBOT), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Fabien PLANET (pouvoir à N. COLOMB), Matthieu NIVOT (pouvoir à E. DELPONT)

**ABSENTS :** Anne-Lise VIALLO, Thierry SANCHEZ

Madame Nathalie MANTONNIER, Adjointe déléguée à la culture, informe l'Assemblée que la Mairie de Livron-sur-Drôme, après analyse du projet de programmation culturelle « Humour » présenté par L'Association MJC Coluche Nomade, apporte son soutien pour l'organisation de 4 spectacles au cours de l'année 2024 :

- sous forme de subvention à hauteur de 8 000 euros,
- sous forme de mise à disposition à titre gracieux des salles municipales.

Les modalités de partenariat sont définies dans une Convention de partenariat entre la MJC Coluche Nomade et la Mairie de Livron-sur-Drôme pour l'année 2024, durée d'une année non renouvelable.

La subvention attribuée à l'Association MJC Coluche Nomade sera versée en deux fois :

- Un acompte de 50 % à la signature ;
- Le solde, soit 50 % sur présentation d'un état des dépenses et d'un bilan succinct qualitatif et quantitatif des actions réalisées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 27 Pour :**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association MJC Coluche Nomade.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06 MARS 2024

ID : 026-212601652-20240304-DELIB20240307-DE

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux des salles municipales pour l'organisation de 4 spectacles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de partenariat 2024 avec l'association MJC Coluche nomade : programmation culturelle « Humour », et tout document afférent à la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Francis FAYARD



La secrétaire de séance,  
Evelyne BERNARD



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

06 MARS 2024